

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jorge VELOSO MACHADO, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Marie-Claire WITTLING, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN (ARRIVE A 18H45), Myriam SIMON, Dominique LARGE, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ (ARRIVE A 18H45), Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Nora BELATTAR a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Mme SIMON  
Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme DEMOND  
Lionel RUFIN a donné procuration à Mme COMTE  
Sébastien MAX arrivé à 18h45 a donné pouvoir à Mr DU REPAIRE  
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à Mr CHIZAT  
Bernard JAVAZZO a donné pouvoir à Mme MURCIA

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame **Myriam SIMON** est désignée secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2014**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2014.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 3 juin 2014.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 3 JUILLET AU 3 AOUT 2014**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### ACTES DE GESTION

#### Compte-rendu au Conseil Municipal des actes de gestion

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 6 mai 2014.

### DIRECTION DES RESSOURCES

#### 1- Subventions Mission Locale : ajustements

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche, laïque et républicaine.

**DECIDE** d'ajuster le montant des subventions attribuées pour 2014 à la Mission locale, à 22 620 € pour la convention de fonctionnement et 2 613 € pour la convention Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)

**DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2014 de la Ville.

#### 1 bis- Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Composition du Conseil de Communauté

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents 4 abstentions : 3 du groupe Divers gauche, laïque et républicaine et 1 abstention du groupe Pierre-Bé demain, Mr DELEAZ.

**1° - Prend acte** qu'en conséquence de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, la mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1er janvier 2014 et incluant Quincieux donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

Quincieux : 1 délégué,  
Vaulx en Velin : gagne 1 délégué en plus des 4 actuels,  
Saint Fons : gagne 1 délégué en plus de son délégué actuel,  
Oullins : perd 1 délégué sur ses 3 délégués actuels,  
autres communes : nombre de délégués inchangé,  
total : l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

## **2° - Approuve :**

-la création, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, d'1 siège supplémentaire, qui viendrait porter l'effectif du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon à 165,  
-l'attribution dudit siège à la Commune d'Oullins, qui permettrait de maintenir son nombre de délégués à 3.

**3° - Sous réserve** de réunir, dans les délais escomptés, les délibérations concordantes des conseils municipaux représentatives de la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population totale, demande à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de constater au 1<sup>er</sup> septembre 2014 la répartition des sièges du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon conformément au tableau ci-après annexé.

### **1 ter-Désignation d'un correspondant défense / courrier Préfet du 26 juin 2014**

**Rapporteur : Anne Demond**

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents, 4 abstentions** du groupe Pierre-Bé demain.

**Désigne Anne DEMOND** correspondante défense de la commune de Pierre-Bénite.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2- Délégation au Maire pour les actes de gestion / abroge la délibération 2014 /032**

**Rapporteur : Jérôme MOROGE**

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents, 4 voix contre** du groupe Pierre-Bé demain.

**Dit** que la présente délibération abroge la délibération du 6 mai 2014 n°2014-032

**Accorde** au Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales telles que précisées ci-dessus.

**Décide** de donner cette délégation au Maire pour la durée de son mandat.

**Décide** qu'en son absence le Maire pourra charger le premier adjoint ou un autre adjoint de prendre tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

**Autorise**, en cas d'empêchement du Maire, l'intervention du premier adjoint dans ces matières

**3- Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts des charges.**

**Rapporteur : Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 7 abstentions : 4 du groupe Pierre-Bé demain et 3 du groupe Divers gauche, laïque et républicaine.

Désigne **Mme MICHAUD** comme représentant de la commune de Pierre-Bénite au sein de la commission locale d'évaluation des transferts des charges de la Communauté urbaine de Lyon.

**4- Signature de la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et l'Aïkido Club de Pierre Bénite / abroge la délibération du 6 mai 2014 n°2014-076**

**Rapporteur : Marjorie CHAIZE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Abroge la délibération du 6 mai 2014 n° 2014-076

**Approuve** la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le l'Aïkido Club de Pierre Bénite

**Autorise** le Maire à le signer

**5- Signature de la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le PLPB Omnisports**

**Rapporteur : Marjorie CHAIZE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le P.L.P.B Omnisports

**Autorise** le Maire à signer la dite convention.

**6- Signature de la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le Boxing Club de Pierre Bénite**

**Rapporteur : Marjorie CHAIZE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le Boxing Club de Pierre Bénite

**Autorise** le Maire à signer la dite convention

**7- Signature de la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et l'USMPB Football**

**Rapporteur : Marjorie CHAIZE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et l'U.S.M.P.B Football

**Autorise** le Maire à signer la dite convention.

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL**

**8- Programmation 2014 des crédits Politique de la ville – Subventions des partenaires financiers pour les actions portées par la Commune – Participations communales aux actions des différents opérateurs-**

**Rapporteur : Marguerite LENOBLE**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche, laïque et républicaine.

**1° - Accepte** la programmation 2014 des actions Politique de la Ville et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

**2° - Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, du Grand Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune,

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

**9- Programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2014**

**Rapporteur : Marguerite LENOBLE**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 7 abstentions : 4 du groupe Pierre-Bé demain et 3 du groupe Divers gauche, laïque et républicaine.

**1° - Accepte** le programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) pour l'année 2014 ainsi que le versement de la participation financière de la Commune à hauteur de 10 000 € nets de taxe à l'Association des Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes.

**2° - Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention arrêtant les modalités de participations financières l'Association des Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes pour les opérations engageant la Commune.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget

## DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

### **10- Vente d'une partie de la parcelle AE421 (allée des Carlins)**

**Rapporteur** : Roger MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la vente à M. Yann VELLA et Mme Alexandra BLASCO du terrain issu de la parcelle AE421 précité pour un montant de 2 240 Euros conformément à l'avis des domaines.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

**DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget 2014, chapitre 024, sous-fonction 01, article 024

## DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

### **11- Subvention pour l'Association Départementale du Rhône pour la Sauvegarde de l'Enfance, l'Adolescence et de l'Adulte (ADSEA 69) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vaccances**

**Rapporteur** : Yann-Yves DU REPAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 180 € à l'ADSEA 69.

**DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2014 de la Ville.

**Le Maire lève la séance à 20h00**

